

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

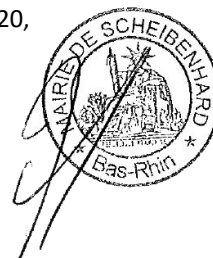
Commune de

SCHEIBENHARD

REVISION DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé
à la délibération du 03 mars 2020,



A SCHEIBENHARD,
le 03 mars 2020

Le Maire,
Francis JOERGER

PRAGMA-SCF



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

SOMMAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 1- RAPPORT DE PRESENTATION
 - a. TOME A : DIAGNOSTIC COMMUN ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT
 - b. TOME B : EXPLICATION DES CHOIX ET ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS
 - c. TOME C : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE
 - d. TOME D : RESUME NON TECHNIQUE
- 2- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
- 3- REGLEMENT
- 4- PLANS DE REGLEMENT GRAPHIQUE
 - a. PLANS DE REGLEMENT GRAPHIQUE A0 - 1/5 000^{ème} ET 1/2 000^{ème}
 - b. PLANS DE REGLEMENT GRAPHIQUE A3 - 1/10 000^{ème} ET ZOOMS
- 5- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ANNEXES :

- 6- SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 - a. LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 - b. PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AU 1/5000^{ème}
- 7- ANNEXES SANITAIRES
 1. NOTICES TECHNIQUES RELATIVES AUX RESEAUX D'ASSAINISSEMENT, D'EAU POTABLE ET A LA GESTION DES DECHETS
 2. PLANS RESEAU ASSAINISSEMENT
 3. PLANS RESEAU EAU POTABLE
- 8- ANNEXE RELATIVE AU CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
- 9- ANNEXE RELATIVE AU RISQUE PLOMB

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau - Wissembourg
COMMUNE DE SCHEIBENHARD
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03.03.2020 à 19 heures 30

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Gérard HELFFRICH, Adjoint au Maire, en l'absence du Maire

Nombre de conseillers : 14

Conseillers en fonctions : 14

Conseillers présents : 9

Conseillers absents : 5

Date de convocation : 25/02/2020

Date d'affichage : 25/02/2020

Assiste également à la séance : Mme Myriam EHRISMANN et Mme Anne STREISSEL

Présents : BUHL Fabienne, HELFFRICH Gérard, MOOG Mireille, BERTSCH Frantz, BOUROT Jean-Michel, GROSS Alain, SARTHER Liliane, STOERTZER Bertrand, WUST Nadine.

Absents excusés : JOERGER Francis, OLIVIER Laurent, BINGLER Stéphane, LAMPIN Patrick

Absents non excusés : HAAS Jean-Marc

N° 2020-06 : REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS INTERCOMMUNAL DE LAUTERBOURG-SCHEIBENHARD VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SCHEIBENHARD : APPROBATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-21 et L.153-22 ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bande Rhénane Nord approuvé le 28/11/2013 ;
- Vu le plan d'occupation des sols intercommunal de Lauterbourg-Scheibenhard approuvé le 27/03/2002, modifié le 17/11/2003, le 31/05/2006, le 27/02/2008, le 22/12/2009, le 04/11/2011 et le 25/09/2013 et révisé le 22/12/2009 (révision simplifiée) ;
- Vu la caducité du plan d'occupation des sols intervenue le 27/03/2017 ;
- Vu le Règlement National d'Urbanisme,
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 29/12/2015 prescrivant la révision du plan d'occupation des sols intercommunal de Lauterbourg-Scheibenhard valant élaboration du plan local d'urbanisme de Scheibenhard, précisant les objectifs poursuivis par la commune et définissant les modalités de la concertation ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 14/11/2016 décidant du passage au contenu modernisé du P.L.U ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables en date du 27/06/2017 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 16/07/2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;
- Vu l'arrêté en date du 24/10/2019 prescrivant l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Entendu l'exposé du Maire :

Le projet de plan local d'urbanisme arrêté le 16 juillet 2019 a été transmis, notamment, aux personnes publiques associées et à la Mission Régionale d'Autorité environnementale pour avis.

Il a ensuite été soumis à enquête publique du 28 novembre 2019 au 06 janvier 2020. Le commissaire enquêteur a tenu 4 permanences en mairie ; le dossier d'enquête publique était consultable en mairie et sur internet. Le commissaire enquêteur a recensé 8 observations du public, qu'il a analysées avant d'émettre un avis favorable au projet de PLU, assorti de 5 recommandations.

Suite à l'enquête publique, il est encore possible d'apporter des adaptations au projet de plan local d'urbanisme arrêté, pour répondre aux avis et observations sans remettre en cause l'économie générale du PLU.

Le détail des avis et observations recueillis, ainsi que les réponses proposées, figurent dans le tableau joint en annexe.

Considérant que les résultats de l'enquête publique justifient les changements suivants du projet de plan local d'urbanisme :

- L'adaptation du règlement en ce qui concerne notamment les dispositions réglementaires de la zone Uc2 pour permettre la réalisation de tout projet de réhabilitation de la plateforme douanière, ainsi que les dispositions réglementaires de la zone A pour répondre à la demande de la Chambre d'agriculture
- La rectification du plan de règlement incluant :
 - o Le déplacement de la zone Ac située à proximité du Bassin des Mouettes vers l'Ouest afin de répondre à la demande de la commune de Lauterbourg
 - o La suppression du Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPAG)
- La rectification du rapport de présentation comprenant notamment :
 - o la mise en cohérence des différents chapitres au vu des changements opérés

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL : (à la majorité : 6 pour et 3 contre)

Décide :

D'apporter les changements suivants :

- L'adaptation du règlement en ce qui concerne notamment les dispositions réglementaires de la zone Uc2 pour permettre la réalisation de tout projet de réhabilitation de la plateforme douanière, ainsi que les dispositions réglementaires de la zone A pour répondre à la demande de la Chambre d'agriculture
- La rectification du plan de règlement incluant :
 - o Le déplacement de la zone Ac située à proximité du Bassin des Mouettes vers l'Ouest afin de répondre à la demande de la commune de Lauterbourg
 - o La suppression du Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement (PAPAG)
- La rectification du rapport de présentation comprenant notamment :
 - o la mise en cohérence des différents chapitres au vu des changements opérés

D'approuver l'élaboration du plan local d'urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

- **Les Dernières Nouvelles d'Alsace.**

Le plan local d'urbanisme approuvé sera publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.
Conformément à l'article R.113-1 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du Centre National de la Propriété Forestière - délégation régionale Alsace-Moselle.

La présente délibération sera exécutoire :

- à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Publié le 06/03/2020
Pour extrait conforme
Scheibenhart, le 06/03/2020
Le Maire
Francis JOERGER



Accusé de réception en préfecture
067-216704437-20200303-DCM2020-06-DE
Date de télétransmission : 12/03/2020
Date de réception préfecture : 12/03/2020